



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 20 janvier 2016 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est vacant :

District 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 25.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2016
201601-007 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2016 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2016

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 6 janvier 2016

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 14 janvier 2016

3.2 Détermination du jour du scrutin de l'élection partielle pour le district 2

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 4.2 Vacant
- 4.3 Désignation de monsieur Robert Coutu, maire, pour représenter la Ville de Montréal-Est auprès de l'organisme PME MTL Est-de-l'Île et entériner sa nomination à titre d'administrateur votant au Conseil d'administration de cet organisme
- 4.4 Adhésion à l'entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Montréal
- 4.5 Approbation du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – 2014
- 4.6 Autorisation de signature pour l'entente avec la Société de transport de Montréal (STM) pour le début des travaux d'installations de feux chandelle (voie réservée)
- 4.7 Acceptation de la promesse d'achat du groupe MAGMA pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour la somme de 500 000 \$
- 4.8 Remboursement aux citoyens d'une partie des frais pour le ramonage des cheminées
- 4.9 Autorisation pour un projet pilote d'implantation de ralentisseurs de circulation pour le printemps 2016
- 4.10 Autorisation pour ajouter de l'éclairage sur la rue Sainte-Marie près de l'entrée du parc de l'Hôtel-de-Ville

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – Règlement 35-2014-1 – Règlement modifiant le règlement 35-2014 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus – afin d'y ajouter une règle de comportement
- 5.2 Avis de motion – Modifications au règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux de signalisation
- 5.3 Avis de motion – Modifications au règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement – afin de clarifier le chapitre III – Stationnements, sous-section 3 – interdiction, articles 40 et 42

6 CONTRATS

- 6.1 Renouvellement du contrat d'assurances de dommages – terme 2016-2017 – 62 291.09 \$
- 6.2 Adhésion de la Ville de Montréal-Est à l'appel d'offres de services de mobilité cellulaire du CSPQ #999106936

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination permanente de monsieur Vincent Lanctôt à titre d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs, groupe 6, à la direction des communications, de la culture et de la communauté

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don aux Lynx de Daniel-Johnson pour le championnat International Cheer Union qui aura lieu à Orlando en février 2016
- 8.2 Subvention pour la location d'un autobus pour l'Association bénévole Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est pour une sortie au mont St-Grégoire le 16 mars prochain
- 8.3 Subvention pour la location d'un autobus pour l'Escadron 4 de Maisonneuve pour une sortie à Ottawa les 29, 30 et 31 janvier 2016
- 8.4 Subvention à l'Association de hockey mineur Montréal-Est pour aider à défrayer les coûts de transport pour assister à un tournoi junior à St-Ubalde

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2016

201601-008 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 6 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201601-009 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances (29-2013)* au 14 janvier 2016.

DÉTERMINATION DU JOUR DU SCRUTIN DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LE DISTRICT 2

201601-010 3.2

Le président d'élection avise, conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2), que les élections partielles pour le poste de conseiller municipal du district 2 se tiendront dimanche le 1^{er} mai 2016.

RAPPORT DES SERVICES 4

NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

201601-011 4.1

Considérant que conformément à l'article 3 du règlement 14-2011 - *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* - un membre du Conseil autre que le maire doit siéger sur le CCU;

Considérant que le poste qu'occupait madame la conseillère Monique Major sur le CCU est désormais vacant;

Considérant que monsieur le conseiller John Judd souhaite siéger sur ledit comité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer au CCU, à titre de membre du Conseil, monsieur le conseiller John Judd.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT 4.2

DÉSIGNATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AUPRÈS DE L'ORGANISME PME MTL EST-DE-L'ÎLE ET ENTÉRINER SA NOMINATION À TITRE D'ADMINISTRATEUR VOTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CET ORGANISME

201601-012 4.3

Considérant que le 26 octobre dernier, le maire de Montréal, monsieur Denis Coderre, présentait le nouveau modèle de développement économique local, lequel implique le remplacement des 18 organismes d'aide aux entreprises par 6 pôles qui desserviront l'ensemble du territoire de l'agglomération, lesquels présenteront une offre de services unifiée et une image unique soit PME MTL;

Considérant que les conseils d'administration de chacun des pôles se composent d'élus municipaux locaux et d'administrateurs œuvrant sur le territoire appartenant aux catégories suivantes : entrepreneurs, jeunes entrepreneurs, recherche, innovation et enseignement, économie sociale, services professionnels, services financiers et association d'affaires;

Considérant que le 8 décembre dernier, la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (CLD) (SODEC RDP / PAT / ME) devenait officiellement PME MTL Est-de-l'Île lors d'une assemblée générale spéciale de ses membres réunissant près de 70 personnes;

Considérant que lors de cette assemblée générale spéciale les membres ont ratifié de nouveaux objets et des modifications aux règlements généraux ainsi que la nouvelle désignation sociale;

Considérant que cette organisation agit comme pôle pour l'est de Montréal pour les entreprises de la Ville de Montréal-Est, de même que les entreprises des arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, et de Saint-Léonard;

Considérant que la mission de cet organisme est de favoriser de façon concertée l'essor économique des secteurs qu'il dessert par le développement, la pérennité et la rétention des entreprises et de l'emploi;

Considérant que monsieur Robert Coutu siégeait à titre d'administrateur votant au Conseil d'administration de la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est jusqu'à sa nouvelle désignation sociale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De désigner monsieur Robert Coutu, maire, pour représenter la Ville de Montréal-Est auprès de l'organisme PME MTL Est-de-l'Île et d'entériner sa nomination à titre d'administrateur votant au Conseil d'administration de cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE COLLABORATION EN VUE DE DÉVELOPPER LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE MONTRÉAL

201601-013

4.4

Considérant la volonté du gouvernement du Québec de favoriser le développement des zones industrialo-portuaires;

Considérant que pour ce faire, le ministère de l'Économie, de l'Immigration et des Exportations souhaite mettre en place un comité local ayant notamment pour mandat de délimiter le périmètre géographique de la zone industrialo-portuaire et d'élaborer un plan de développement de ladite zone;

Considérant que plusieurs représentants de ministères et de municipalités ainsi que le port de Montréal sont invités à participer audit comité;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est une Ville portuaire et qu'il lui serait avantageux de participer à l'élaboration d'un tel plan de développement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adhérer à l'entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Montréal;

De mandater le responsable de l'urbanisme pour la Ville de Montréal-Est pour siéger au comité à être mis en place conformément à l'article 3.1 de ladite entente;

D'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - 2014

201601-014

4.5

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige la compilation des données sur l'usage de l'eau potable;

Considérant que la ville a déposé un Formulaire de l'usage de l'eau potable dûment complété pour l'année 2014;

Considérant qu'à la suite de l'analyse du formulaire par le MAMOT, celui-ci a été approuvé et un rapport a été produit.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2014 tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) POUR LE DÉBUT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE FEUX CHANDELLE (VOIE RÉSERVÉE)

201601-015 4.6

Considérant que les travaux d'installation de feux chandelle sur la rue Notre-Dame sont prévus pour l'été 2016;

Considérant que la STM a besoin de l'autorisation de la municipalité pour obtenir les subventions requises au projet d'implantation de feux chandelle.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à signer la lettre d'engagement pour les travaux et de permettre au directeur des travaux publics et des services techniques de procéder aux démarches requises avec la STM afin de procéder aux travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT DU GROUPE MAGMA POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT NUMÉRO 1 251 922 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, AVEC BÂTISSE DESSUS ÉRIGÉE PORTANT L'ADRESSE CIVIQUE 1, PLACE DE L'ÉGLISE POUR LA SOMME DE 500 000 \$

201601-016 4.7

Considérant que la proposition reçue du Groupe MAGMA pour la requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour la somme de 500 000 \$ a été retenue par le Conseil (résolution 201510-235);

Considérant que le Groupe MAGMA a effectué toutes les vérifications diligentes relatives à l'immeuble et s'en déclare satisfait;

Considérant que le Groupe MAGMA devra mandater un notaire pour la rédaction de l'acte de vente conformément au document d'appel de propositions pour le projet de vente d'une propriété municipale aux fins de requalifications (DG 2015-01);

Considérant que la Proposition d'achat de l'entreprise MAGMA était accompagnée d'une lettre de garantie irrévocable d'un montant de 25 000 \$ à titre de garantie de proposition, laquelle somme sera déduite du prix lors de la signature de l'acte de vente.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver la promesse d'achat du Groupe MAGMA pour l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée et portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour le prix de 500 000 \$;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite promesse d'achat.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu, Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

REMBOURSEMENT AUX CITOYENS D'UNE PARTIE DES FRAIS POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

201601-017 4.8

Considérant qu'il est important pour un usage sécuritaire des foyers domestiques que les cheminées soient ramonées;

Considérant que les membres du Conseil désirent poursuivre le programme de prévention déjà instauré depuis plusieurs années, visant à inciter les citoyens à faire ramoner leur cheminée et consistant à rembourser une partie du coût déboursé par les citoyens pour le ramonage.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner le remboursement du coût encouru pour le ramonage de cheminée jusqu'à concurrence d'une somme de 75 \$ par résidence pour l'année se terminant le 31 décembre 2016. Le remboursement est conditionnel à ce que le ramonage soit effectué par un ramoneur ou une entreprise de ramonage membre de l'Association des professionnels du chauffage et sur présentation de la facture du ramoneur ou de l'entreprise qui a effectué les travaux dans les trois (3) mois suivants l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION POUR UN PROJET PILOTE D'IMPLANTATION DE RALENTISSEURS DE CIRCULATION POUR LE PRINTEMPS 2016

201601-018

4.9

Considérant que la Commission de circulation reçoit plusieurs demandes par année relatives à la vitesse excessive à plusieurs endroits de la municipalité;

Considérant que l'implantation de ralentisseur aiderait grandement à faire respecter les limites de vitesse sur le territoire de la Ville;

Considérant que plusieurs modèles sont disponibles, mais qu'il faudrait en faire l'essai avant l'implantation finale;

Considérant qu'une évaluation a été faite et présentée à la Commission de circulation du 8 décembre 2015, pour les différentes zones "attention à nos enfants" sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à procéder à l'implantation de certains modèles de ralentisseurs pour un projet pilote au printemps 2016 en tenant compte du rapport d'évaluation pour les zones "attention à nos enfants" faite sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION POUR AJOUTER DE L'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE SAINTE-MARIE PRÈS DE L'ENTRÉE DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE

201601-019

4.10

Considérant qu'à la suite de la Commission de circulation du 17 novembre 2015, il a été convenu qu'un éclairage est souhaitable près de l'entrée du parc de l'Hôtel-de-Ville située sur la rue Sainte-Marie;

Considérant les conclusions de l'analyse présentée par monsieur Éric Dancause;

Considérant que la Commission de circulation recommande d'ajouter cet éclairage.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'ajout d'éclairage près de l'entrée du parc de l'Hôtel-de-Ville située sur la rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 35-2014-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2014 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS - AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT

201601-020

5.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 35-2014-1 - Règlement modifiant le règlement 35-2014 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* - afin d'y ajouter une règle de comportement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - AFIN D'AJOUTER DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

201601-021 5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin d'ajouter des panneaux de signalisation.

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE CLARIFIER LE CHAPITRE III - STATIONNEMENTS, SOUS-SECTION 3 - INTERDICTIONS, ARTICLES 40 ET 42

201601-022 5.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement 33 -2013- *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin de clarifier le chapitre III - Stationnements, sous-section 3 - interdictions, articles 40 et 42.

CONTRATS 6

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES - TERME 2016-2017

201601-023 6.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie du regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour l'acquisition de polices d'assurance de dommages;

Considérant que la firme Fidéma Groupe Conseils inc. recommande de renouveler les contrats avec le courtier actuel soit BFL Canada inc. pour le terme 2016-2017;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet de renouveler un contrat d'assurance pour une période d'au plus cinq ans et que nous en sommes au quatrième renouvellement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la recommandation de la firme Fidéma Groupe Conseils inc. et de renouveler, pour le terme 2016-2017, les contrats d'assurance de dommages pour les biens, le bris des équipements, les délits, la responsabilité civile primaire, la responsabilité civile excédentaire (complémentaire), la responsabilité d'administration municipale et automobile des propriétaires auprès du courtier BFL Canada inc.;

D'autoriser à cet effet, une dépense incluant les taxes de 50 309.09 \$;

D'autoriser une dépense de 11 982 \$ pour le paiement de la quote-part de la Ville de Montréal-Est au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour l'année 2016 à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES DE MOBILITÉ CELLULAIRE DU CENTRE DES SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) #999106936

201601-024 6.2

Considérant que les contrats de services cellulaires des utilisateurs de la Ville de Montréal-Est sont arrivés à échéance;

Considérant que le contrat de téléphonie cellulaire négocié par le CSPQ pour le bénéfice des ses adhérents est d'une durée d'au plus 10 ans et comporte des tarifs avantageux pour les organismes qui y adhèrent;

Considérant que l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* autorise les municipalités à acquérir des services en téléphonie mobile auprès du CSPQ sans avoir à procéder par appel d'offres;

Considérant que la division Mike de TELUS a terminé ses activités au 1^{er} janvier 2016 et que ces lignes ont dû être transférées en ligne cellulaire et que certains appareils ont déjà fait l'objet d'acquisition afin de pallier à la terminaison du service Mike de TELUS et que d'autres seront changés lors de l'adhésion à ce contrat;

Considérant que les directions sous la supervision de la Directrice générale ont révisé les besoins de leur direction et que notre parc de cellulaires sera d'environ 21 cellulaires par année, dont 12 incluront des forfaits avec données;

Considérant qu'une politique d'utilisation de cellulaire devra être établie afin de rationaliser les coûts.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'autoriser la Ville de Montréal-Est à adhérer au contrat à exécution sur demande – dossier d'achats regroupés (DAR – Services de mobilité cellulaires) négocié par le CSPO pour une durée d'au plus 10 ans;

Si le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise la Ville de Montréal-Est à adhérer au contrat à exécution sur demande – dossier d'achats regroupés (DAR – Services de mobilité cellulaire) en vigueur à compter de décembre 2015 au 31 mai 2025, alors d'autoriser la trésorière de la Ville de Montréal-Est à signer, pour cette dernière, ledit contrat ainsi que tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION PERMANENTE MONSIEUR VINCENT LANCTÔT À TITRE D'AGENT ADJOINT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ

201601-025

7.1

Considérant que monsieur Vincent Lanctôt a été embauché à titre d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs le 3 août 2015 (résolution 201508-194);

Considérant que la période d'essai de monsieur Vincent Lanctôt se terminera le 3 février 2016;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Vincent Lanctôt.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Vincent Lanctôt à titre d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs, groupe 6, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DON AUX LYNX DE DANIEL-JOHNSON POUR LE CHAMPIONNAT INTERNATIONAL CHEER UNION QUI AURA LIEU À ORLANDO EN FÉVRIER 2016

201601-026

8.1

Considérant que Les Lynx de Daniel-Johnson sont formés de jeunes qui ont à cœur leurs études et qui sont fiers de représenter leur école tant au niveau régional, provincial et mondial;

Considérant qu'en décembre dernier, l'équipe a remporté le titre de grand champion de sa catégorie ainsi qu'une qualification pour le championnat International Cheer Union à Orlando;

Considérant que plusieurs athlètes de l'équipe proviennent de Montréal-Est (8 sur 22) et que plusieurs jeunes de Daniel-Johnson vivent à Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ à l'équipe Les Lynx de Daniel-Johnson afin de l'aider à participer au championnat International Cheer Union qui aura lieu en février à Orlando.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SUBVENTION POUR LA LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE
POINTE-AUX-TREMBLES / MONTRÉAL-EST, POUR UNE SORTIE AU MONT
ST-GRÉGOIRE LE 16 MARS PROCHAIN**

201601-027 8.2

Considérant la demande de l'Association bénévole Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est, pour une subvention afin de défrayer en partie les coûts de location d'un autobus pour un voyage à la cabane à sucre;

Considérant que cet organisme demandait l'usage de l'autobus une seule fois par année pour un voyage à la cabane à sucre, pour lequel il payait 90 \$ / l'heure;

Considérant que la différence entre le coût avec notre autobus et une location est de 60 \$;

Considérant qu'une telle demande nous est adressée cette année.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 60 \$ à l'Association bénévole de Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est pour l'aider à défrayer les coûts de location d'un autobus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SUBVENTION POUR LA LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ESCADRON 4 DE
MAISONNEUVE POUR UNE SORTIE À OTTAWA LES 29, 30 ET 31 JANVIER 2016**

201601-028 8.3

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve payait 36 \$ / heure pour l'utilisation de l'autobus;

Considérant que le voyage est généralement de deux jours de 10 heures, soit un coût de 720 \$ pour l'Escadron et de 1 800 \$ pour la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ à l'Escadron 4 de Maisonneuve pour aider à défrayer les coûts pour la location d'un autobus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION HOCKEY MINEUR MONTRÉAL-EST POUR AIDER À
DÉFRAYER LES COÛTS DE TRANSPORT D'UN TOURNOI JUNIOR À ST-UBALDE.**

201601-029 8.4

Considérant que le club Junior A s'était inscrit et avait payé un tournoi de trois jours à St-Ubalde;

Considérant que le club ne se serait pas inscrit à ce tournoi s'il n'avait pas compté sur l'autobus de la Ville, puisqu'une location coûte près de 3 000 \$ pour trois jours;

Considérant que les joueurs se rendront au tournoi par leurs propres moyens, mais demandent l'aide de la Ville pour aider à défrayer les coûts.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est pour l'aider à défrayer les coûts de transport pour assister au tournoi junior à St-Ubalde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201601-030

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
